

Vienne

VIENNE

Centre de vaccination : pas besoin de justificatif



À l'Espace Saint-Germain, le centre de vaccination ne désemplit pas. Photo Le DL

Depuis le samedi 1^{er} mai, toute personne de plus de 18 ans souffrant de comorbidités peut se faire vacciner. Parmi ses comorbidités figurent les pathologies cardiovasculaires, les diabètes de type 1 et 2, les pathologies respiratoires chroniques, l'insuffisance rénale chronique, l'obésité (IMC supérieur à 30), les cancers...

Beaucoup de personnes concernées se demandent s'il est nécessaire de fournir un certificat médical ou un justificatif lors du rendez-vous au centre de vaccination du Manège à Vienne. La réponse est non. Comme l'ont recommandé le gouvernement et l'Agence régionale de santé, « il n'est pas nécessaire de présenter une prescription médicale à l'entrée du centre de vaccination », indique la coordinatrice.

Pour prendre un rendez-vous, se rendre sur le site www.keldoc.com/vaccination-covid-19/isere-vienne